



Communiqué de presse

Amiens, le 18 mai 2020

Principales décisions de la session et de la commission permanente du Conseil départemental du 18 mai 2020

Les 46 conseillers départementaux de la Somme se sont réunis en session puis en commission permanente, en visioconférence, ce lundi 18 mai 2020, sous la présidence de Laurent Somon.

L'assemblée départementale a tout d'abord adopté un rapport unique sur les mesures de gestion et d'aides liées à la crise sanitaire en raison de la pandémie du Covid-19 :

1. Depuis le 11 mai, le déconfinement s'accompagne de l'obligation, pour ceux qui empruntent les transports en commun notamment, de porter un masque quel que soit le trajet. L'Association des Maires de la Somme et le Département ont souhaité mettre en place un groupement de commande pour aider les communes à l'acquisition de masques dits « grand public » pour chacun de leurs administrés.

> Vote du dispositif de soutien départemental aux communes pour l'achat de masques dits « grand public », à hauteur de 1€ TTC l'unité, pour un montant global de 610 000 €.

2. Depuis la fermeture des collèges le 17 mars, les élèves demi-pensionnaires et externes ne peuvent plus bénéficier de la restauration collective. Par rapport aux tarifs pratiqués dans les restaurants scolaires (compris entre 2,70 € et 3,10 € par repas), la confection des repas par les familles représente des dépenses non négligeables.

> Vote d'un dispositif de soutien exceptionnel aux familles des élèves demi-pensionnaires (40€) et internes (50€) des collèges publics et privés bénéficiaires de l'Allocation départementale de scolarité (ADS), pour un montant global de 180 000 €.

L'ADS est versée aux bénéficiaires de la bourse nationale de collège résidant dans la Somme.

3. Compte tenu des circonstances sanitaires exceptionnelles actuelles et de la décision de l'État de maintenir fermés les établissements recevant du public non indispensables à la vie de la Nation, certains des occupants de sites et bâtiments propriétés du Département se trouvent en difficultés financières.

> Vote de l'exonération, pour une durée de 6 mois, de la redevance pour autorisation d'occupation pour les maisons de la vallée de Saint-Valery-sur-Somme, Frise supérieure, Lamotte-Brebière et Froissy, du domaine d'Eclusier-Vaux et du Cottage de Geneviève et Auguste à Thiepval.

Cette exonération s'élève à 3 280 € par mois, soit 19 680 € pour les six mois.

4. Par l'effet du confinement, les enfants placés auprès des assistants familiaux ont été présents tous les jours, entraînant de fait une augmentation des frais de nourriture. Pour les enfants en internat de semaine, ce sont également les postes "hébergement" et "hygiène corporelle" qui ont été impactés.

> **Vote d'une majoration de l'indemnité d'entretien des assistants familiaux** qui accueillent des jeunes de moins de 21 ans au titre de la protection de l'enfance, à hauteur de 4€ par jour et par enfant, pour la période du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 inclus, soit un coût de 241 000 €.

5. L'Assemblée a délibéré le 7 février 2019 sur la mise en place d'un dispositif d'indemnisation des commerçants suite à des travaux routiers départementaux, en cas de perte de marges bénéficiaires, avec un plafond de 10 000 € et une franchise de 1 000 €. Au regard de l'instruction des premières indemnisations à conclure, il est paru opportun aux élus départementaux d'assouplir et de simplifier le dispositif mis en place.

> **Modification du dispositif d'indemnisation du préjudice occasionné aux activités commerciales par les chantiers routiers départementaux :**

- suppression de la franchise de 1 000 €
- réévaluation du plafond à 12 000 €
- critère d'éligibilité : perte du chiffre d'affaire, sur la période des travaux, supérieure à 10% du chiffre d'affaire des trois dernières années sur la période.

Trois protocoles d'indemnisation sont approuvés avec :

- la SARL Seine Paysage« Brasserie de la Somme » pour 7 229 € ;
- la SARL VINEMA pour 2 324 € ;
- la SNC GADIOGULLARI pour 10 016 €.

* * * * *

Soutien exceptionnel aux communes touchées par les intempéries du 17 avril dernier

Vendredi 17 avril 2020, de très violents épisodes orageux ont entraîné des inondations et des coulées de boue dans certaines communes situées à l'est d'Abbeville (entre Saint-Riquier et Ailly-le-Haut-Clocher). Cet épisode pluvieux serait d'une fréquence centennale, ce qui confirme son caractère exceptionnel.

> **Vote d'un dispositif de soutien exceptionnel aux communes ou EPCI d'appartenance dont l'état de catastrophe naturelle a été reconnu**, à hauteur de 250 000 €. Les travaux de voirie et infrastructures seront financés à hauteur de 25 % de l'assiette HT éligible, déduction faite des indemnités d'assurance.

* * * * *

Principales décisions de la commission permanente du 18 mai 2020

* * * * *

Pilotage et moyens

-Sécurité sanitaire COVID19 / Aide à l'investissement

Subvention d'investissement de **10 000 €** (coût total de 48 000 €, avec également la participation de 10 000 € de la Région Hauts de France et de 10 000 € d'Amiens Métropole) au laboratoire Bioamiens pour **l'acquisition d'un automate permettant la réalisation de tests virologiques** - PCR pouvant confirmer une infection au COVID19.

Le partenariat établi entre le Département et le laboratoire Bioamiens est matérialisé par une convention conclue avec le laboratoire départemental d'analyses, qui est autorisé à réaliser des diagnostics COVID19.

Solidarités

- Insertion

Allocation contrats aidés : participation du Département, à hauteur de **1 757 000 €**, conjointement avec l'État, pour financer une part de l'aide aux postes des **salariés en Contrat à Durée Déterminé D'insertion(CDDI)** au sein des structures de l'insertion par l'activité économique.

Accompagnement socio-professionnel par les structures de l'insertion par l'activité économique : aides au financement de **38 ateliers et chantiers d'insertion, 5 entreprises d'insertion et 1 association intermédiaire** pour un montant de **2 104 254 €**.

Prévention du surendettement : poursuite de la collaboration avec la Banque de France pour la prévention et l'accompagnement des ménages en situation de surendettement, dans la détection des situations et la proposition de réponses adaptées avec l'attribution d'une subvention de **135 000 €** à l'association Cyprés.

- Autonomie des personnes âgées et handicapées

Depuis 2018, le Département contractualise avec les services d'aide à domicile (SAAD) via des **contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)** pour apporter souplesse et visibilité aux acteurs concernés et permettre ainsi d'articuler les objectifs de qualité et de maîtrise de coûts. **Le Département de la Somme poursuit et développe en 2020 sa démarche de conclusion de CPOM**, en s'inscrivant dans la démarche initiée à son tour par la CNSA (décret n°2019-457 du 15 mai 2019) visant à la préfiguration d'un nouveau modèle de financement des SAAD. **Ce dispositif permet aux 18 SAAD en CPOM de bénéficier cette année, via le Département, d'un financement de 1 029 754,00 €.**

Le Département apporte également un financement complémentaire pour favoriser l'atteinte de l'objectif de qualité de prise en charge fixés aux SAAD volontaires, pendant la durée du CPOM. **500 000 €** sont attribués à **18 SAAD** dans ce cadre.

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) instaure création d'un «**forfait autonomie**» pour l'exercice des missions de prévention par les résidences autonomie (nouvelle appellation des foyers logements qui constituent une offre de logements intermédiaires entre le domicile et l'institution pour les personnes âgées). Ce forfait est financé par le Département, via une contribution annuelle de la **CNSA**, sous réserve de la conclusion d'un CPOM avec le Département. 10 résidences sur 11 dans la Somme ayant conclu un CPOM, une enveloppe de **105 697 €** est répartie entre celles-ci.

- Politique territoriale / Aménagement de la côte picarde

Participation du Département de la Somme au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard pour 3 opérations et pour un montant total de **103 000 €** :

- **l'implantation d'éco-compteurs** permettant d'évaluer la fréquentation sur le territoire du Grand Site (18 000 €) ;
- la conception, la fabrication et la pose d'un mobilier dans **chacune des 30 communes du Grand Site** (60 000 €) ;
- l'acquisition du dernier appartement de la résidence Les Cygnes, dans le cadre du projet de ZAC de la frange nord de Quend-Plage-les-Pins (25 000 €).

Infrastructures et transports - Sécurité des infrastructures routières

Action expérimentale de plantation de haies le long des RD

A l'occasion de la session consacrée au BP 2020, une action expérimentale visant à la plantation de haies le long des routes départementales a été retenue.

La Fédération départementale des chasseurs de la Somme souhaite participer à cette action en créant des mosaïques d'habitats favorables à la petite faune sédentaire de la plaine, démarche qui s'inscrit dans le cadre du schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2024.

Une convention est signée avec la Fédération départementale des chasseurs de la Somme qui définit les modalités relatives à la plantation, la gestion et l'entretien de haies bocagères le long des routes départementales.

La FDC s'engage à fournir un diagnostic du territoire et assurera le lien entre les sociétés de chasse communale qui seront responsables de la plantation et de l'entretien des haies. Le Département aura à sa charge la fourniture de plants et la préparation du support.

Éducation, culture, sport

- Culture / Appels à projets culturels

Répartition d'une subvention totale de **280 000 €** en faveur des différents porteurs de projets pour les appels à projets suivants :

- « Culture et Solidarité » : 44 000 € à 20 porteurs de projets ;
- « Soutien au livre et à la lecture » : 20 000 € à 9 porteurs de projets ;
- « Soutien aux arts visuels » : 25 000 € à 14 porteurs de projets ;
- « Spectacle vivant en territoire » : 175 000 € à 30 porteurs de projets ;
- « Résidences d'artistes à l'abbaye de Saint-Riquier » : 16 000 € à 2 porteurs de projets

- Culture / Centre Culturel départemental de l'abbaye de Saint-Riquier

Convention de **partenariat entre le Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier et le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou**, permettant la mise en place de 3 manifestations sur l'année 2020 pour un montant de **69 000 €** : une exposition «voix d'artistes», un parcours famille et une création artistique dans le parc de Saint Riquier.

- Collèges et actions éducatives territoriales

Dans le cadre du plan « Collège 3.0 - 2017-2021 », un montant total de **275 120 €** est réparti entre **36 collèges** pour répondre à leurs demandes d'**équipements numériques**.

Sport pour tous

Soutien aux associations sportives

Renouvellement de l'aide annuelle au fonctionnement des associations sportives affiliées à une fédération sportive agréée : 681 000 € pour le fonctionnement de 647 clubs sportifs de la Somme.

70 nouvelles associations ont rejoint le dispositif en 2020.

- Sport et vie associative / Partenariat avec le mouvement sportif

Dans le cadre du renforcement du soutien du Conseil départemental aux sports traditionnels, une subvention de **20 000 €** est attribuée à la Fédération française de **Ballon au poing** pour le renouvellement des maillots des licenciés (**30 clubs, 650 maillots**).

- Tourisme / Soutien aux équipements touristiques

Poursuite du soutien à l'association **Chemin de Fer Baie de Somme** grâce à l'attribution d'une subvention de **71 000 €** pour son programme d'investissement 2020.

L'ensemble des délibérations du Conseil départemental et de sa commission permanente sont en ligne sur <http://www.somme.fr/deliberations/deliberations-arretes>

Contact presse :
Éloïse Devred
03 22 71 81 33
06 11 46 81 18
e.devred@somme.fr